



## **BAREME DES HONORAIRES**

**ORME IMMOBILIER Sàrl – Agence immobilière indépendante depuis 1990.**  
36 Route de Lyon - 67400 ILLKIRCH

### **AFFICHAGE HONORAIRES DE VENTE TVA EN VIGUEUR INCLUSE :**

Suivant le montant de la transaction :

Jusqu'à 50.000 € : 10 %, de 50.001 € à 100.000 € : 8 %, de 100.001 € à 500.000 € : 6 %, au-dessus de 500.000 € : 5 %. Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge des acquéreurs.

### **AFFICHAGE HONORAIRES DE LOCATION TVA EN VIGUEUR INCLUSE :**

1. Locaux d'habitation ou mixte – Résidence principale :

Entremise et négociation, visites, frais de dossier, rédaction du bail, état des lieux.

A la charge du locataire : plafonds définis par décret. Honoraires partagés entre le locataire et le bailleur. Le montant payé par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui payé par le bailleur. Les honoraires sont définis comme suit :

Honoraires dans la limite de :

- 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue / 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue.

- 8 €/m<sup>2</sup> en zone non tendue pour le locataire.

Etat des lieux : dans la limite de 3€/m<sup>2</sup> pour le locataire.

2. Locaux à usage commercial industriel ou professionnel :

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée : 25 % loyer annuel hors taxes : à la charge du locataire : 12,5%, à la charge du bailleur : 12,5%.

---

Le mandat est obligatoire, il nous engage mutuellement – Décret n°72-678 du 20 juillet 1972 – Conformément à la loi Hoguet, l'agent immobilier ne peut entreprendre de démarches concernant la vente ou la location d'un bien ou d'en faire la publicité qu'à partir du moment où le mandat est signé des deux parties.

Carte Professionnelle Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce N° CPI 6701 2016 000 009 475, délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin. Les remises de fonds, effets ou valeurs doivent être faites exclusivement entre les mains du Notaire. Lieu de juridiction Strasbourg.